Plan psychiatrie mentale

Michel Marchand

Un nouveau plan psychiatrie santé mentale nous a été annoncé il y a de nombreux mois, lors du débat sur la loi tant contestée du 5 juillet.

Tirant enseignement du précédent plan 2005/2008, dont l'évaluation n'est toujours pas finalisée, la direction Générale de la Santé propose de le limiter à des orientations dites stratégiques, avec une déclinaison opérationnelle dans le cadre des ARS, sur 4 axes : garantir le soin accessible et proche, garantir le parcours de vie des patients, réduire les inégalités, faire progresser la recherche et assurer une formation adaptée.

Tout cela en quelques semaines avec des groupes de travail installés seulement fin novembre.

Nous sommes loin de la concertation demandée depuis des années par la profession pour établir une véritable loi sur la psychiatrie et sa fonction soignante.

L'AFPEP-SNPP apportera néanmoins sa contribution en veillant tout particulièrement à ce que soient assurées les conditions requises pour les soins en psychiatrie.